

Conseil d'administration de Nantes Université du 27 juin 2025

Compte rendu de la liste

« Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Compte rendu rédigé par les élu-es de la liste « Ensemble... » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants. Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.

La numérotation est celle de l'ordre du jour.

1. Informations générales

La présidente évoque le processus de sortie de l'établissement expérimental (EPE). Les directeur·trices de composantes ont demandé que le calendrier soit modifié et étendu. Ils et elles ont adressé une lettre ouverte à la présidente, avec les élues et élus du CA en copie.

La présidente indique à cette occasion que le MESR a présenté hier (26/06) un projet de loi de « modernisation et régulation de l'ESR » qui contient la possibilité d'étendre les expérimentations 5 ans après la date initialement prévue (de 2028 à 2033).

La présidente évoque les attaques contre John Tolan, qui porte un ERC sur le Coran européen et qui a été attaqué par l'extrême droite. Nantes Université le soutient complètement. Il a été reçu hier avec la présidente par le ministre de l'ESR, qui le soutient aussi.

3. Présentation du rapport de la conférence de consensus sur le débat étudiant

La présidente présente l'intervention en rappelant que la liberté d'expression est fondamentale à l'université. Le rapport est présenté par le responsable de la mission démocratie universitaire.

Les participant-es (étudiantes et étudiants) ont été tiré-es au sort, iels ont rencontré des personnes expertes et ont discuté de propositions qui sont présentées aux conseils. Le fonctionnement a été apprécié.

Le responsable de la mission « démocratie » formule deux remarques : l'information écrite n'est pas utilisée par les participants ; iels ont perdu de temps sur les points techniques et trouvent ne pas être allé-es suffisamment au fond des problèmes.

Iels ont choisi six thèmes pour les propositions faites. L'idée globale est de faire connaître les règles actuelles et mieux faire connaître la vie politique. Iels préfèrent l'utilisation de MADOC plutôt que les courriels, qui ne sont pas lus. Iels demandent aussi des règles pour l'usage des réseaux sociaux. Pour les élections : ils demandent des campagnes plus longues et plus d'information.

Pour l'organisation du débat : ils préconisent une charte (cf. un exemple donné par un intervenant). Il est important de poser la neutralité de l'université. La liberté d'expression est fondamentale, mais les échanges doivent être producteurs de savoir. Il est important de cadrer les échanges : modération, présence d'enseignants, responsabilité d'une organisation.

La partie sur la sécurité est celle qui a été la plus discutée.

La direction doit expliciter les règles, et mettre en place des moyens de communication et information sur les règles.

Les propositions seront commentées par les services et sont présentées à toutes les instances. Les recommandations ne peuvent pas toutes être mises en œuvre. Certaines sont « hors sol ». Ce sont des idées qui alimentent la discussion des instances. Un tri va être nécessaire avant le traitement.

D'avril à juin, la CVE, l'équipe de direction, les directions de composantes/pôles, le CAC, le CA sont consultés.

CVE : les organisations syndicales ont eu des réserves sur la difficulté de mise en œuvre de certains points. Pour les élections prochaines : il y a trop peu d'informations permettant de bons niveaux de participations.

Pour les élections étudiantes, les organisations syndicales (OS) ne veulent pas d'élargissement du temps de campagne et des votes : cela serait trop compliqué et fatigant pour les militantes et militants. Elles ont aussi besoin de pouvoir bénéficier de l'aide de militants extérieurs de leur OS. Elles ont des réticences sur la question des chartes.

La présidente a déjà pris en compte les points suivants pour l'organisation des élections de novembre :

1. des mesures seront discutées, approuvées en septembre pour l'organisation des élections de novembre ;
2. il y aura un débat sur la mise en place d'un cadre serein de discussions ;
3. la question de la sécurité sera aussi un point fondamental.

Débat :

L'Union pirate souligne l'intérêt du rapport et précise que la campagne est déjà très longue dans la réflexion à mettre en place. Les 3 jours de vote sont très tendus.

Sur la sécurité du campus : certaines sont compliquées légalement et dans leur mise en œuvre. Les organisations ne peuvent pas être responsables des réunions organisées par d'autres. Si des militants dégradent, c'est à titre individuel. En ce qui concerne les frais de sécurité lors de l'organisation d'événements, la proposition de créer un cadre est intéressante.

Quelle est la loi sur les AG « sauvages » dont le rapport demande le rappel ? Que signifie la demande de « descendre dans les amphis litigieux » ? L'élu attire l'attention sur le fait que le signalement ne doit pas être l'occasion de délations.

La présidente répond qu'il n'y a pas de loi à ce sujet, mais un point du règlement intérieur (article 4-2 qui précise que utilisation des locaux).

Ensemble demande que les remarques des services permettant d'étudier la faisabilité, dont la loi, soient connues.

Réponse : l'étude par les services est en cours et sera diffusée en septembre.

Un élu NUD est frappé par le point sur la communication. Les étudiants demandent des informations, mais ne sont pas d'accord sur les modes de discussion ou ne lisent pas les courriels. L'idée d'un livret est bonne.

Réponse : la demande est que les enseignants appellent à aller voter.

Ensemble : il s'agit d'un rapport qui met à plat et liste toutes les propositions. Quelle hiérarchie ? Des propositions très étonnantes, voire problématiques, au regard de la loi. Une méthodologie qui interroge à l'université (atelier post-it et vote par pouce levé/baissé). À l'université, au contraire, nous développons une réflexion sur la manière de construire la pensée critique. Des interventions d'experts de qualité ont eu lieu dans le cadre de la conférence de consensus, qui semblent peu exploitées : intervention de Robi Morder (spécialiste des mobilisations étudiantes) par exemple. Or le rapport est décontextualisé et semble ne pas tenir compte de ces interventions.

Il y a des propositions sur les sujets de fond et des points très organisationnels. Des phrases sont vraiment très problématiques. Partie 4 sur la « sécurité sur le campus ». « L'université n'est pas un lieu ouvert aux personnes extérieures sans autorisation » ; « il faudrait rappeler fermement la loi sur l'interdiction des AG non autorisées et le règlement intérieur ne peut pas limiter la loi.

Le rapport semble ignorer la loi, ne s'inscrit pas dans un cadre légal.

L'éléphant dans la pièce est l'extrême droitisation du contexte. L'extrême droite porte souvent la violence. C'est la diffusion des idées d'extrême droite qui accentue les tensions, qui rend les relations sociales plus violentes. Les crispations sur les campus en sont une manifestation. Notre contribution à l'université : enseigner, produire et diffuser des savoirs, former à la pensée critique.

Réponse : le mode de fonctionnement correspond aux habitudes de discussion des étudiants de la conférence. Ils avaient le cadre juridique, mais pas de connaissances assez complètes. Ce sont des profanes. Par définition, il faut trier les propositions. Ce sera le rôle des conseils. Ces remarques sont des éléments du débat. Politiquement, il est important d'avoir des règles écrites par tou·tes. Les décisions des organisations

Ensemble souligne que le vote par consensus ne correspond pas à ce qui a été fait dans cette conférence. Puisqu'alors, chaque proposition doit être argumentée et discutée.

Il est très dommage que les informations n'aient pas été assez lues par les étudiants avant les réunions : tout ne peut pas se résumer à des pouces. N'aurait-il pas fallu prendre du temps pour poser le cadre de façon plus précise ? Cette façon de faire assez vite ne risque pas d'avoir un effet « convention citoyenne sur le climat » et que les étudiant·es soient déçu·es ?

Réponse : c'est toujours le législatif qui décidera. Ce n'est pas ce qui a été fait par E. Macron pour la convention climat. Le rapport présenté ce matin est simplement une façon de nourrir le débat du législatif (les instances de l'université). Cela a été bien expliqué aux participant·es qui ont été prévenu·es du travail à venir. Le responsable de la mission aurait préféré moins de propositions, mais plus argumentées. Il n'est pas toujours aisé de comprendre ce qu'un pouce veut dire.

4. Contrat pluriannuel d'objectifs et d'engagement (CPOE) avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

Travail depuis 2023. Le premier temps a été celui de la liste de tous les projets qui justifient ce travail. Il a fallu ensuite en faire un document politique pour être un grand acteur de l'EPE. C'est une démarche nouvelle.

Ensemble relève un élément amusant dans le document de présentation. L'école d'architecture fait partie de NU, mais ensuite elle est présentée de façon extérieure. Elle est tantôt dedans, tantôt dehors. Est-ce vraiment logique ? Est-ce que dans les étudiants de NU on met celles et ceux de l'école d'archi ?

Réponse : c'est le principe même de l'organisation originale de l'EPE qui est un emboîtement.

Vote du CA : POUR à l'unanimité

5. Schéma Directeur Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD DDRSE)

Laurent Devisme fait la présentation. Il remarque que les schémas directeurs sont plutôt vus sous l'angle de la cohérence locale. Cet engagement est de longue durée et doit embrasser toutes les activités. Il a fallu du temps et l'adoption est prévue à l'automne. Le travail a été fait en prenant en compte ce qui est déjà prévu.

Le schéma présente le bilan de nos émissions de GES : 74 416 tCO₂e

Trois postes principaux : le premier est le déplacement en tenant compte les personnels et étudiants, le deuxième est les achats de biens responsables et services (en tenant compte des repas), enfin le troisième est les biens immobilisés. Il y a des trous dans la raquette dans ce qui a déjà été fait.

Il y a deux volets : relecture critique de ce qui est fait et des nouvelles actions proposées.

Le schéma réalise une cartographie en questionnant ce qui a été déjà fait.

Le travail a été vu au prisme du référentiel DDRS.

5 objectifs et 43 actions :

- il faut étudier ce qu'est un « budget vert » ;
- il faut renforcer les indicateurs et le rôle des référents ;
- il faut former à et en anthropocène ;
- habiter des campus respectueux de la nature et l'humanité avec un enjeu de biodiversité.

Ensemble : que veut dire l'expression « en anthropocène » ? La politique que nous voulons mettre en place est une urgence dans un monde qui ne va pas être en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. Comment gérons-nous « l'adaptation quasi impossible à un monde qui va être de +2 à +4 degrés » ? Pour toutes ces questions, nous sommes face à des remarques comme : « oui, il faut faire des efforts, MAIS l'avion est moins cher, c'est plus rapide en voiture... » ; « c'est bien le réemploi, MAIS c'est trop compliqué » ; « le numérique responsable, c'est formidable, MAIS on ne va pas revenir à la bougie ». La politique d'achat responsable est peu connue, les remarques à ce sujet sont reçues dans un silence poli.

La discussion sur les déplacements professionnels a été le lieu de ces remarques. Quels sont les leviers des référents pour se faire entendre ?

La question actuelle sur ce sujet, c'est l'IA, qui est très destructrice du climat. Open AI a dépensé plus de moyens financiers et en ressources que la NASA pour envoyer des hommes sur la lune...

Réponse : le VP rejoint nos propos sur l'enjeu des documents, il faut mieux connaître la politique des achats. Il faut prouver que c'est l'enjeu majeur de notre travail.

Il faut également énoncer les principes de l'IA, la conférence a été interrogée sur cette question et l'avis est perplexe sur tous les points.

Quel est le rôle du référent ? C'est une question et une question de mise en œuvre au plus près de tous. Sur l'anthropocène, cela signifie que nous entrons dans une nouvelle ère.

La présidente indique que plusieurs réaménagements de locaux ont été faits avec les collègues et avec beaucoup de réemploi.

Le représentant de l'OSUNA s'étonne de la tonte des pelouses très ras. Sur les achats, l'OSUNA est un acteur d'achat de machines scientifiques. Il faudrait étudier les usages et les possibilités de collaboration avec d'autres établissements et services.

Réponse : Il ne faut pas de dissonance avec ce qui est prévu et fait.

NUD pose une question sur les référents : ne pourrions-nous pas envisager une mission comparable aux Assistants de Prévention ?

Il y a des réflexions individuelles aussi sur le réemploi qu'il faut soutenir. NUD fait part d'une surprise sur la faible part des missions professionnelles dans les transports. Y a-t-il un risque qu'elles soient sous-évaluées ?

Comment associer le CHU, qui est un gros producteur de déchets ?

Réponse : les déplacements sont chiffrés en comptant les déplacements personnels entre le domicile et l'établissement. Il est important de réfléchir aux autres réseaux et de leur façon de travailler.

Il faut montrer que l'université est un lieu qui peut faire de la résistance.

6. Débat d'orientation budgétaire 2026

Le premier VP présente ce point. Le dialogue budgétaire n'a pas pu commencer dès janvier, du fait de la situation nationale en janvier et le fait qu'il a fallu faire un budget rectificatif. Nous devons être attentifs à la dégradation des indicateurs avec un risque de passer sous le seuil de 15 jours de charges décaissables.

L'objectif d'économies a été atteint en 2025 : 1,3 M€. Faire plus de 3 M€ d'économies supplémentaires en 2026 est impossible : prévoyons plutôt 1 M€.

La révision des effectifs pour 2026 a été prudente. Nous ne savons pas si le dépassement du plafond d'emploi a été accepté par le MESR.

Orientations budgétaires : 2026 restera sur la continuité, mais il faudra prioriser certaines actions.

RH :

- Les révisions des effectifs sont resserrées, car le glissement vieillesse technicité (GVT) est toujours positif ;
- Des campagnes de recrutement de contractuel.les restent prudentes ;
- Une réflexion est menée sur l'utilisation de toutes les possibilités de promotion de changement de grades pour les enseignants-chercheurs. Il existe des endroits où il n'y a plus d'avancement local pour les EC.

Ensemble précise qu'il est impossible de ne pas reprendre les mêmes remarques que toutes les années précédentes : l'état réduit de plus en plus nos moyens d'assurer notre mission de service public pour l'enseignement et la recherche.

Ensemble attire l'attention sur la nécessité de préserver les avancements de grades des Biatss, sous peine de dégrader encore le moral des collègues. Sur les EC : le taux d'accès à la hors classe des MCF classe normale s'est effondré et est désormais seulement de 10 % (2025).

7. Budget 2026 : vote des enveloppes budgétaires des pôles

Le 1er VP présente le projet de dotation des pôles. Sur les crédits scientifiques, il pointe les propos des directions d'unités : « Nous ne pourrions pas aller plus loin en matière d'économie sur le fonctionnement », ont précisé les directeurs de pôles et composantes.

Certaines enveloppes sont réduites jusqu'à près de 20 %, d'autres maintenues.

- dotation de fonctionnement (pôles/composantes), calculée à partir des effectifs étudiants inscrits au 15/01/2025, 81 % ;
- Enveloppe récurrente et projets structurants 90 % ;
- Produits d'entretien et maintenance légère 100 % ;
- Charges d'enseignement et heures référentiel recalculées au regard du potentiel enseignant 100 % ;

- Heures référentiel 100 % ;
- crédits scientifiques 81 % pour le pôle Sciences et technologie et Santé et 84 % pour le pôle Humanités et Sociétés ;
- Remplacements temporaires des Biatss absents 90 %.

Ensemble : que signifie le fait que les charges d'enseignement et heures référentiel sont calculées au regard du potentiel enseignant ?

Nous aurions aimé avoir une comparaison, par exemple rapporté au nombre d'étudiants.

Réponse : la présidence travaille sur la répartition des charges d'enseignements par pôle et par étudiants/enseignants ; une restitution est prévue à la rentrée.

Le VP formation répond qu'il y a des disparités entre les pôles, il y a un besoin de clarification et d'ajustements à faire sur trois ans.

Ensemble insiste sur le fait qu'il faut aussi tenir compte des spécificités des formations.

Vote du CA : 20 POUR, 6 CONTRE (Ensemble).

8. Réforme de la formation initiale des professeurs

8.1 Information générale sur sa mise en œuvre

8.2 Demande d'accréditation de la Licence Professorat des écoles

Le VP formation présente le point.

Les concours seront au niveau de la licence 3. Il est obligatoire de prévoir dans les formations un module de 60 h pour préparation aux concours, soit 6 ECTS.

Il est demandé par les ministères de faire une demande d'accréditation pour une licence pluridisciplinaire pour la préparation du concours de professorat des écoles, qui sera ouverte à terme dès le postbac.

Cette licence sera portée par l'INSPE. Elle sera ouverte dès la rentrée 2026 via ParcoursSup.

Le maillage territorial est une obligation demandée par le rectorat. La capacité cible est de 150 étudiant-es. Il faudra décliner la maquette nationale avec une déclinaison académique commune.

Cette licence va remplacer à terme la licence PPPE. Le VP formation le regrette (la 1^{re} promotion de la licence PPPE cette année a eu 100 % de réussite au concours, cette suppression est démotivante pour les équipes), mais c'est obligatoire. L'équipe de la licence PPPE travaillera avec les collègues de l'INSPE.

NUD s'étonne que cette licence commence dès la L1 ; les jeunes de 17 ans savent-ils et elles qu'ils veulent devenir professeur des écoles ? Que pourront faire les étudiants qui n'auront pas le concours ou voudront se réorienter ?

Réponse : l'entrée dans cette licence se fera à terme dès ParcoursSup. Il sera possible de commencer dans une licence disciplinaire en L1 et se réorienter dans cette licence en L2.

De la même façon, il faudra des passerelles en L2 vers les licences disciplinaires.

Ces étudiants ne passeront pas d'écrits et iront directement à l'oral du concours.

Cela pourrait être très attractif.

NUD : les questions de formation des enseignants de primaire et secondaire sont très différentes. La formule PPPE était déjà une expérimentation qui n'a duré que 3 ans. Les 3 sites vont être difficiles à gérer. La formule correspond à ceux qui sont sûrs de leurs choix.

Ensemble demande à avoir le diaporama sur ce sujet ce qui permettrait d'informer les collègues concernées, puisqu'ils et elles ne le sont malheureusement pas... Nous ajoutons que les personnels de l'Inspé continuent d'être malmenés, comme depuis 15 ans, avec une nouvelle réforme jamais mise à la discussion avec les formateurs et formatrices et aucun bilan de la dernière réforme. Le moral est très mauvais dans les Inspé et les différents sites de l'académie. Nous soulignons qu'il existe aussi une réflexion sur la formation en licence au CAPES de SES, non mentionnée dans le diaporama, puisque Angers a décidé de ne pas le faire. Peut-être pour la rentrée suivante ?

Licence professeurs des écoles (PE) portée par l'Inspé, ce qui est judicieux, puisque l'Inspé a l'habitude de travailler avec le rectorat et avec les trois universités comme cela a été rappelé. L'inspé a le savoir-faire pour porter la licence, mais cela ne signifie pas que l'Inspé peut le faire seule : le travail doit continuer à se faire avec l'ensemble des enseignant-es impliqués jusqu'ici dans la formation des enseignant-es.

Attention : grande vigilance à avoir sur les contenus. Le MEN poursuit encore plus sa volonté de contrôle des contenus avant et après le recrutement, sans tenir compte du fait que cette formation se déroule en grande partie à l'université.

Encore une réforme sous-financée... Dans le contexte budgétaire de l'établissement, cela va nous conduire à des choix impossibles.

Combien de temps cette réforme va-t-elle durer ? Le problème est qu'elle n'est pas en mesure de résoudre le problème auquel elle prétend s'attaquer : le déficit fort de candidature et l'attrition des enseignant-es.

Réponse : le VP formation est d'accord avec la vigilance à avoir pour les collègues de l'Inspé. La réforme affecte particulièrement l'Inspé, mais aussi d'autres composantes. Le travail doit en effet continuer entre l'Inspé et les autres composantes. La période est très difficile. Un risque au moins a été évité, celui de la disparition de l'Inspé. Le VP souligne l'engagement des personnels, notamment de l'Inspé, pour que la rentrée se fasse avec tous les changements.

Vote du CA : POUR (dont Ensemble), 2 ABSTENTIONS

9. Modalités de l'encadrement de l'alternance

Présentation par le VP formations.

Ensemble souligne qu'il serait bon de faire référence à la « Charte pour un accompagnement responsable et de qualité des apprentis des établissements d'enseignement supérieur » du MESR. Ça permettrait au moins d'avoir une vision un peu plus globale des missions attendues, et ne pas limiter la réflexion à de l'épicerie.

Le cadrage est utile pour garantir les minimas de qualité des encadrements et l'équité des traitements des collègues impliqués, mais ce sont les limites de moyens qui posent problème : niveau de la valorisation trop faible au regard du temps à y consacrer et la solution proposée de faire appel à des personnels non enseignants pour effectuer cette tâche d'encadrement.

Rémunérer un enseignant-référent de l'alternant 6 h référentiel pour 25 et 28 heures en moyenne, ça fait du 10 €/h, car, sauf cas de décharges, ce sont des heures complémentaires. Payer en dessous du SMIC n'encourage pas à l'implication des collègues. Embaucher un référent alternant à 1607 h par an permet de suivre environ 60 étudiants. Cela ne me semble ni réaliste d'un point de vue emploi du temps avec des périodes de visites qui sont relativement resserrées ni réaliste en termes de salaire. La personne doit avoir un niveau d'études supérieur au niveau du diplôme visé.

Tous les éléments convergent vers une dégradation de la qualité du suivi des étudiants, ce qui met en danger la pérennité même de l'alternance alors que les IUT pensent que c'est non seulement très bon pour les étudiants et devenu le fondement de son modèle économique.

Réponse : c'est un oubli que de ne pas avoir mentionné la charte, car elle est un point d'appui central du travail qui a été fait. Les heures complémentaires viennent en plus du salaire, donc on ne peut pas dire qu'elles ne sont pas rémunérées au SMIC.

Sur la rémunération des heures complémentaires : il s'agit bien d'une rémunération marginale en dessous des heures complémentaires. Pour rappel, le Snesup-FSU (membre de la liste intersyndicale Ensemble) continue de revendiquer une revalorisation de l'heure de vacation et de l'heure complémentaire à 125 % de l'heure titulaire moyenne, soit 125 € brut.

Ensemble rappelle que cette proposition s'inscrit dans une pièce de théâtre en 4 actes (pour l'instant), dont le scénario était anticipable :

Acte 1 : l'établissement ouvre plus de formations en alternance pour récupérer des fonds propres. On a vu maintenant que ces formations procuraient des ressources incertaines et engendraient des coûts.

Acte 2 : ces formations engendrent plus d'heures de suivi. Or l'établissement a moins de personnels E/EC statutaires. Donc mécaniquement, cela génère plus d'heures complémentaires

Acte 3 : l'établissement, alerté par le coût de ces heures et la surcharge de travail des E, décide d'un cadrage limitant les heures complémentaires. Les syndicats sont favorables au cadrage des heures, mais à condition que cela soit compensé par des recrutements statutaires !

Acte 4 : aujourd'hui, la présidence propose une limitation des heures de suivi et l'invention d'une nouvelle catégorie de personnels pour faire le suivi. Cette dernière mesure porte de très graves risques pour le travail d'enseignement.

Qui doit faire le travail « pédagogique » ? Le travail pédagogique peut-il être dissocié de l'enseignement ? Le VP indique que « le privé ne se gêne pas » : mais c'est justement ce qui fait la spécificité et la qualité des formations publiques...

Le document indique, à propos de l'« enseignant-référent de l'alternant » : « La direction de la composante peut décider de mobiliser [...] un personnel qui sera alors ingénieur pédagogique-référent de l'alternant pour mener cette mission d'encadrement du suivi de l'alternant [...] Ce personnel pourra avoir le statut de contractuel LRU, ingénieur pédagogique, ingénieur de formation, technicien de laboratoire. »

Donc il s'agit, faute d'enseignants, de les remplacer par des non-enseignants...

Vu la pénurie de médecins, est-ce que le médecin traitant devrait ne pas être médecin ?

L'acte 5 sera-t-il de faire faire des cours par les non-enseignants ?

Ensemble souligne en outre que les ingénieurs pédagogiques n'ont pas de formation disciplinaire. Nous nous étonnons des propos d'un élu NUD qui suggère que les ingénieurs peuvent aussi faire du soutien psychologique auprès des alternants : sont-ils aussi formés à la psychologie ? (l'élu NUD répond qu'il faudrait en effet que nous nous renseignions mieux)

Vote du CA : 19 POUR, 6 CONTRE (Ensemble), 1 ABSTENTION

11. Régime indemnitaire des personnels Biatts

11.1 Actualisation NBI

Ensemble explique que ses représentant-es s'abstiendront sur cette question (en suivant le vote de nos collègues du CSA), en effet il est très difficile d'avoir une vision globale (qui a des NBI, qui n'en a plus, etc.).

Vote du CA : 18 POUR, 6 ABSTENTIONS (dont Ensemble)

11.2 Actualisation NBI des Assistants de Prévention

Ensemble : nous reconnaissons l'implication de ces collègues pour des missions fondamentales. Sur cette question, nous suivons aussi les votes des élu-es au CSA, pour des raisons politiques : on ne peut pas cautionner l'organisation actuelle du schéma de prévention, en particulier la suppression des CHSCT de site.

Cette actualisation est chiffrée à 65 000 €

Vote au CSA : 4 abstentions, 6 pour

Vote du CA : 20 POUR, 6 ABSTENTIONS (Ensemble)

11.3 Actualisation cotation IFSE

Ensemble : nous votons contre, car nous sommes toujours contre le principe des primes et nous demandons l'augmentation des salaires indiciaires.

Cependant, en commission prime, nous avons demandé qu'il soit étudié une simplification de la grille des groupes, qui est très compliqué et il y a en plus peu de différences entre les groupes.

Vote du CA : 18 POUR, 7 CONTRE (Ensemble et Snptes-Unsa), 1 ABSTENTION